



Plainte pour une personne sous curatelle

Par **cappuccino**, le **06/03/2017** à **20:05**

bonjour ,
la situation que je vais vous exposer est dramatique depuis 2 ans ma sœur a accueilli chez elle un homme qui était à la rue pour le dépanner en attendant qu'il trouve un logement . elle a fait ça par pure générosité pour qu'il s'en sorte comme elle se plait à le répéter . Or , aujourd'hui il est toujours chez elle , ne veut pas partir . depuis qu'il vit chez ma sœur les ennuis n'ont fait qu'empirer de jour en jour . D'abord , à cause du bruit qu'il a fait , ma sœur est expulsée de son logement ; il lui a vidé son compte et son assurance vie {27000euros } . ma sœur est quelqu'un de très naïf qui croit tout ce qu'on lui dit , elle ne voit le mal nulle part et trouve des excuses à la personne de la pire engeance ! nous avons quand même réussi à la faire mettre sous curatelle pour cesser l'hémorragie . Malgré cela il prend le peu qu'il peut obtenir . nous sommes allées porter plainte au commissariat en vain nous avons pu déposer une main courante seulement . j'ai écrit au procureur pour lui faire part de la situation préoccupante de ma sœur ; j'attends que quelque chose soit fait . ma sœur est âgée de 76 ans . je pense qu'elle a peur de cet homme âgé de 45 ans qui apparemment possède un casier judiciaire . j'ai cru comprendre qu'il était interdit de séjour dans le Loiret . il est en sursis avec mise à l'épreuve . lors de notre main courante nous avons dit à la police que cet homme se permettait de prendre la voiture de ma sœur alors qu'il ne possède pas le permis pour aller se ravitailler en drogue . aujourd'hui je ne sais plus quoi faire pour sortir ma sœur de cette impasse . elle ne veut pas porter plainte . Existe-t-il une solution à ce problème ? quelles sont nos possibilités ? merci de m'éclairer !